

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

EMBARGO JUSQU'AU 24.05.2011 – 5:40 PM

Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 : Composition du capital¹

Bruxelles, 24.05.2011, 5:40 PM CET

Suite à l'émission de 330 246 actions ordinaires nouvelles intervenues dans le cadre du paiement du dividende optionnel relatif à l'année 2010, le capital de Cofinimmo a été modifié et est, à ce jour, représenté par :

- ☒ 13 997 643 actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- ☒ 1 249 005 actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 561 727 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 687 278 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2).

Toutes ces 15 246 648 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le nouveau dénominateur des taux de participation.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.cofinimmo.com) sous les rubriques *Investor Relations & Media/Share Information/Types of Share + Shareholder Structure*.

Pour tout renseignement:

Ellen Grauls
Investor Relations Manager
Tél.: +32 2 373 94 21
egrauls@cofinimmo.be

Ingrid Schabon
Corporate Communications Manager
Tél.: +32 2 777 08 77
ischabon@cofinimmo.be

together in real estate

¹ Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.